

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. François Thion, Roger Deneys, Véronique Pürro, Christian Brunier, Virginie Keller Lopez, Alberto Velasco, Alain Etienne

Date de dépôt: 25 septembre 2006

Messagerie

Proposition de motion

Etude de l'allemand dans les classes d'accueil du Cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que l'école doit tout mettre en place pour faciliter l'intégration de l'ensemble des jeunes migrants, sans exclusion ;
- que de nombreux élèves de classe d'accueil entrent au Cycle d'orientation soit au cours de la 8^e, soit au cours de la 9^e année;
- qu'actuellement les élèves genevois qui commencent le Cycle d'orientation sont censés avoir des connaissances de base en allemand, et que désormais le programme de 7^e ne répète pas ce qui a déjà été acquis au primaire ;
- que l'enseignement de l'anglais a été introduit au Cycle lors de la dernière réforme et s'ajoute donc, pour les élèves de classe d'accueil, à l'apprentissage du français et de l'allemand ;
- qu'une majorité des élèves issus de classe d'accueil abandonne l'allemand au 10^e degré ;
- que l'allemand n'est plus obligatoire au 10^e degré au Collège, à l'Ecole de commerce (diplôme) et à l'Ecole de Culture générale ;

- que tous les élèves de ces écoles ont le choix entre plusieurs langues : l'allemand, l'anglais ou l'italien à l'Ecole de culture générale, l'allemand ou l'italien au Collège et à l'Ecole de commerce (diplôme) ;
- que de nombreux élèves de classe d'accueil terminent leur Cycle sans avoir parcouru l'ensemble du programme d'anglais ;
- que la poursuite de l'apprentissage de l'anglais est obligatoire au 10^e (sauf à l'ECG) ;
- que pour certains élèves allophones l'apprentissage de trois nouvelles langues à la fois peut les amener à la démotivation face à l'ampleur de la tâche, ce qui peut mettre en échec leur fin de scolarité obligatoire, et donc rendre difficile leur accès au marché du travail ou aux formations du post-obligatoire,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité de supprimer l'obligation d'apprendre l'allemand pour les élèves qui débutent l'école à Genève en classe d'accueil au moins dès la 8^e ;
- à étudier la possibilité d'augmenter les heures d'anglais en classe d'accueil, afin que toutes et tous aient pu terminer le programme à la fin de la 9^e.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion propose de modifier la grille horaire des élèves de classe d'accueil, en supprimant l'enseignement obligatoire de l'allemand au moins dès la 8^e année. Précisons que cette mesure toucherait environ une centaine d'élèves.

Avec l'introduction de l'anglais au cycle d'orientation, les élèves de classe d'accueil qui entrent par exemple en 8^e doivent, en plus d'apprendre le français, rattraper le programme d'anglais (2 heures de cours en 7^e, 2 heures en 8^e). Concrètement, la majorité des élèves issus de classe d'accueil de 8^e terminent leur scolarité obligatoire sans avoir parcouru entièrement ni le programme d'anglais, ni le programme d'allemand.

D'autre part, les élèves genevois apprennent l'allemand dès la 3^e primaire. Depuis cette année, les cours d'allemand donnés au Cycle d'orientation poursuivent le programme étudié au primaire, cela nécessite donc un rattrapage pour les élèves migrants qui entrent en 7^e.

Pour nombre de jeunes étrangers, cet apprentissage de trois langues étrangères à leur langue maternelle à la fois représente un obstacle souvent difficile à franchir. Cela rend extrêmement compliquée leur intégration dans les classes ordinaires au sortir des classes d'accueil et peut provoquer la prolongation de leur scolarité en classe d'accueil.

Rappelons que les élèves de 9^e de classe d'accueil n'ont pas d'allemand à leur horaire.